

Communiqué final du Conseil supérieur de la Magistrature

Sous la très haute présidence de S.E. Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, la session ordinaire du Conseil Supérieur de la Magistrature s'est tenue ce jour Mercredi 17 Juillet 2019, au Palais de la Présidence de la République.

A l'entame des travaux, le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature a rappelé l'intérêt qu'il porte au secteur de la Justice dont il suit régulièrement le fonctionnement à travers le Ministre chargé de la Justice et les différents chefs des Hautes Cours.

Il s'est particulièrement réjoui du climat apaisé observé au sein de l'ensemble des Juridictions au cours de la présente année judiciaire. Il a exhorté le Ministre d'Etat à entretenir le dialogue social avec les partenaires sociaux du secteur judiciaire.

Il s'est par ailleurs félicité de l'aboutissement de certains textes liés à la réforme du système judiciaire.

Prenant la parole en sa qualité de Premier Vice-Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, M. le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de la Justice, Garde des Sceaux, a tenu d'abord à exprimer à S.E. M. le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature sa profonde et déférente gratitude pour son maintien au Gouvernement au sein duquel il occupe un Ministère de souveraineté qui inclut les charges de l'Intérieur et de la Justice.

Ensuite, il a tenu à rassurer le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature de sa volonté à œuvrer pour le renforcement et l'efficacité de la Justice, d'une part et, la restauration de l'autorité de l'Etat, d'autre part.

Poursuivant son propos, il a indiqué que la présente année judiciaire a été marquée, conformément aux très hautes instructions de S.E. M. le Président de la République Chef de l'Etat, par l'extension et la densification de l'offre public de la Justice et la poursuite des réformes de notre système judiciaire.

Il a rappelé que les lois organiques portant respectivement sur l'organisation de la Justice, les juridictions de l'ordre judiciaire et la Cour de Justice de la République ainsi que les lois portant Code Pénal et Code de Procédure Pénale ont été adoptées, répondant ainsi aux exigences de moralisation de la vie publique, de bonne gouvernance et de renforcement de la sécurité des personnes et des biens prônées par S.E. M. le Président de la République Chef de l'Etat, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Les tribunaux de travail et les tribunaux de commerce prévus dans chaque province, les formations spécialisées chargées de réprimer les nouvelles formes de criminalité telles que le terrorisme, la piraterie, la traite des êtres humains, le blanchiment des capitaux, tous les grands trafics liés à l'environnement ainsi que la délinquance financière multiforme, qui participent de ces réformes a-t-il précisé, contribueront à offrir des garanties de sécurité juridique et judiciaire aux investisseurs et à rapprocher davantage la Justice des justiciables.

Il n'a pas manqué de solliciter les moyens nécessaires au renforcement des capacités des Magistrats appelés à exercer dans les différents domaines consacrés par le nouveau Code pénal mais également la mise à disposition des structures d'accueil appropriées garantissant de meilleures conditions de travail ; toute chose qui permettrait d'attendre légitimement des juges, une justice juste, équitable et rendue avec célérité.

Dans le même chapitre, il a évoqué la nécessité de construire le siège de la Cour de Cassation, la poursuite et l'achèvement des travaux du tribunal de NTOUM afin de désengorger le Palais de Justice de Libreville, ainsi que la réfection de l'ensemble des tribunaux qui constituent une préoccupation constante des magistrats.

Enfin, M. le Ministre d'Etat a rassuré S.E. M. le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, par référence à son adresse à la nation à l'occasion de la commémoration du dixième anniversaire du Président Omar BONGO ONDIMBA, au sujet de l'exemplarité en tant que l'une des valeurs qui doit caractériser le Magistrat dans l'exercice ou en dehors de ses fonctions que des mesures disciplinaires sont de plus en plus envisagées à l'encontre des Magistrats auteurs d'actes contraires à leur statut.

Intervenant à son tour, Madame l'Inspecteur Général des Services Judiciaires a présenté le bilan de l'activité judiciaire. Elle a relevé un certain nombre de dysfonctionnements et manquements notamment l'absence de célérité dans le traitement des dossiers, l'insuffisance des structures d'accueil, des outils de travail et des moyens de transport.

Après quoi, le Conseil a entériné les mesures suivantes :

I. REINTEGRATIONS

Les Magistrats précédemment mis en position de détachement sont réintégré dans le corps des Magistrats.

Il s'agit de :

- M. Eric Danny MOUELET;
- M. Jean Felix RAYVIRE;
- M. Dieudonné ABA'A OWONO ;
- M. Lucien MPAGA
- M. Hervé BIBA NZENGUE
- M. Fabien ADA EVANE.

II. TITULARISATIONS

Les Magistrats stagiaires de l'ordre judiciaire au terme de leur stage probatoire sont titularisés au groupe 1 de la 1ère classe du 2ème grade, indice 918.

Il s'agit de :

Ordre Judiciaire

1. Ibrahim ADAMOU
2. Romuald ANGOUE NDONG ALLARD
3. Pierre Johsian APERANO ESSONGUE
4. Charlemagne ASSOGO ZOMO
5. Veraldie BEKANI KIKI
6. Prince Kevin Arnaud BEMBA NGOYE
7. Milene Adresse BIEKUEL épouse ON-DONGO
8. Diane Venusia BOUNDZI SYMANGOYE
9. Fred Gérard EBANE MBENG
10. Herbin EBOZO'O NKOULOU
11. Ysa Shakira EYANG OBIANG
12. Franck Hemery EYELE MVE
13. Lucie Sabrina HABOURNEUR MBOUETETE
14. Moïse Des Eaux IVALA PAMBO
15. Loraine Daisy KALANGA
16. Magalie Bernande KOMBILA
17. Maéva Daphnée KOULA
18. Ruth KOUMBA MOUNDOUNGA
19. Adresse Madeleine KOUNDI
20. Hornelah Agathe KOYA IKINDA
21. Clairezy Prèscilla LENGARA
22. Djemilla Bernice LETIBAGA DOUNA
23. Gesril MABIALA AGONDJO
24. Franck Ghislain MADOUMA MADOUMA
25. Naïke MAGANGA
26. Ynés MANVOULA MBOUYOU
27. Linda Darnelle MAVIOGA NZAMBA
28. Reine Jaina MAVOUNGOU BOUANGA
29. Cynthia Carole MAYOSSA
30. Darielle Elga MBANA BOUSSOUGOU
31. Venicia MBENGUE
32. France Anouchka LaetitiaMBOYI
33. Arnaud MITOUKOU
34. Ulriche Miguel MOUDOUYI
35. Reine Priscillia MVOU MAMBOUNGOU
36. Annabelle Tessa MVOU OMBANA
37. Sabrina NANGA FAYOL
38. Persiano Stessy NDINGA
39. Lynda Tasselle NDJILA YVENDARERE TAPOYO
40. Judicaël Hermann NDO EBAMBA
41. Félicien NDZANGA
42. Minouche Cheila NGASSI KA KABA-KALI
43. Paola NGNINGONE
44. Odraille NGOYE MATIMBA
45. Junior Oswald NKOUHOMI ADI-MINGA
46. Aïsha NSE EFOULOU

47. Bernadette Marjorie NSE EYEGHE
48. Danielle Simone NYINZE EKOMI
49. Aymone NZIKOKO BISSALA
50. Pervenche OBODDZA LESSAGHA
51. Rebeka Kadia OBOUMADZOGO
52. Aïssa Souley OFOURA
53. Sylviane Carine Ruth OGOMBE OGOUERA AVOUELE
54. Yvan Arold OKILI
55. Karen Sergine OKOUMA NTSIESSI
56. Many Padely OKOUMBA
57. Lolita Gaunaëlle Syndya OMPORO
58. Terence Rafalovic ONKASSA
59. Axelle ONTSIA
60. Max Vivien OSSIBA APOUBA
61. Sennah Carnes OSSIMANTOH
62. Alberto Emmanuel OYAME MENDOME
63. Martin Bosier OYONO NDOUTOUMOU
64. Narcisse PONDE MONDJO
65. Alain Maxime Hans RENAMY FAUSTHER
66. Evrard Armel Yohann SIMOST NDOUTOUME
67. Lucas Arsène TONDA NDONGO
68. Camille Ashley Alix TSIMBOU NDONG
69. Doïna Isnelda WAYI TSAGHA

III. AVANCEMENTS

A) Au premier grade

Sont inscrits au tableau d'avancement du premier grade, les Magistrats dont les noms suivent :

Ordre Judiciaire

- 1- Eric Danny MOUELET
- 2- Perine ADA OBIANG
- 3- Lylla Prudence ALIHANGA
- 4- Christian AMBENGAT
- 5- Elvis Ludovic ANGOUE ABESSOLO
- 6- Danielle Mysère Angela ANTSOUBOU
- 7- Alberta Yvonne Eliane AUBIN SONO
- 8- Olga BENGAKOUMBA
- 9- Aurélie Nadia BILIE
- 10- Wilfried Alexis BOULE
- 11- Tiphaine Elsa BOUSSENGUI MBAGOU
- 12- Jocelyne BOUSSOUGHOU
- 13- Claude Andréa KAMBANGOYE
- 14- Cyrille LASSEBI MVOULABELLY
- 15- Michelle Léonce LECKA
- 16- John Kevin LEYANGA MAWANDA
- 17- Nancy Gaëlle LOUEMBET NGWANDJI
- 18- Léandre N'WOMPAHOUD
- 19- Emérence Christelle MFOUDOU
- 20- Sandra Christelle NDOGHA MATSOTSA
- 21- Pierre Lauretta NGOMA
- 22- Christiana NGOUANGA épouse ASSAMBOU
- 23- Gina Audrey NTSAME EFFAGA
- 24- Yolaine Carnie NTSAME MVEH épouse MINANG
- 25- Rodrigue ONDO MFOUMOU
- 26- Fréjus KAYERIGUI
- 27- Flora MOUSSAVOU MAPAGA
- 28- Shapt Bastard Sylvanus NGUEM'ANDENE NZOGHE
- 29- Aristid ELANG NGANE
- 30- Olga OKOME MINTSA
- 31- Linda ANDEME EDJO
- 32- Chimène EYANG NDONG
- 33- Jean Constant OWONOMENIE
- 34- Mixtine Chimène OYE MBENGA
- 35- Carelle MABICKA
- 36- Merlita Sylène SIMBOU IBOUANGA
- 37- Elvis Rodrigue BEKALE MINKO
- 38- Levi MFOLO MBA
- 39- Roger Darnel NGUEMA ONDO
- 40- Abel Aymé NGUEMA MENIE OVONO
- 41- Bridon Romaric BEKWISSI ITODJANGOU
- 42- Axel Lionel OLAME
- 43- Davy ENGOUANG OBIANG
- 44- Landry ONDO NGUEMA
- 45- Arnaud EYI OLLOMO

Ordre Administratif

- 1- Josepha IBINGA YANGOU épouse MOUSSAVOU MOMBO
- 2- Hugues BOUROBOU BOUROBOU
- 3- Patrick NDONGO
- 4- Franck Emery NZOGH'ONDO
- 5- Ghislain Simplicie MOUSSOUAMI
- 6- Sandrine AZIZET KOWET

- 7- Albin Eulrich Pépito MOMBO
- 8- Yannick Confidence MVONO EFOUA
- 9- Kevin Ismaël OKOUMBA AKOOU
- 10- Landry ABAGA ESSONO
- 11- Nicole Andréa OZENGA

Ordre Financier

- 1- Cédric Berthin ABA'A NGUEMA
- 2- Marie Benoîte ABOGHE NGUEMA
- 3- Luc Nadir AKOUE NDONG
- 4- Marante ANGEZOM EDOU
- 5- Guy Alex BOUNGOTA
- 6- Richmond ESSONO OKEMVELE
- 7- Marie Blanche IGNANGA MOMBO
- 8- Nicha IWONGOU MBOUMBA
- 9- Farida LEBIBI SALEKIMA
- 10- Lionelle MOKO LINDZONDZO
- 11- Albertine MOMBO NDILOU
- 12- Randral MOUKETOU AYAGA
- 13- Sandrine NDOMBA MADIBA
- 14- Doms Vehel NGANGORI
- 15- Tatiana NSOUROU OWONO
- 16- Yannick Daniel OLUI LOMBARD
- 17- Judith Michäella YAMBA NGOUA
- 18- Suzanne OVANGUI NGUI
- 19- Vanessa RONO OLLOMO
- 20- Rosalia Clara BETO B'ESSONO épouse ONDO ABESSOLO
- 21- Hervé PONGUI
- 22- Joris NZA MAMBUNDU
- 23- Judicaël MAVIOGA
- 24- Séverin DIESSI BINAME
- 25- MBELE AGNAMANTSIE

B) Au grade Hors Hiérarchie

Les Magistrats dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade hors hiérarchie. Il s'agit de :

Ordre Judiciaire

- 1- Corinne ANDJEMBE épouse DJAMBOU
- 2- Sidonie-Flore ITSIEMBOU KOUMBA épouse OUWE
- 3- Stanislas KOUMBA
- 4- Sylvain Arthur LENDIRA
- 5- Emma MABICKA KASSA épouse NGANGA KOUYA
- 6- IKOUMBOUNGUIA MFOUROU épouse LUBANDA
- 7- Erlina Antonella NDEMBET épouse DAMAS
- 8- NDOMBI Frédérique Nina Marcelle épouse BITAR
- 9- Arlette Mermoz NTSAME ZENG
- 10- Fulgence ONGAMA
- 11- André Patrick ROPONAT
- 12- Georgeline NDJONDJO
- 13- Eliane Eléonore NGUEMA épouse MANSAKA
- 14- Jean Félix RAYVIRE

Ordre Administratif

- 1- Mburu Elphège Loic ANOTHO EDOWIZA
- 2- Guy Martial BOUCALT
- 3- Sylvain Serge IKAPITTE
- 4- Jean Marie MALOUANGOU
- 5- Lydie Stéphanie MAMIKA
- 6- Julia Edwige MIDEPANI BAKELE

Ordre Financier

- 1- Elfried Pascal ABAGA
- 2- Mick-Lucien ALONGONENE-BOBE
- 3- Anicet BOUYOU
- 4- Sonia EFOUTAME NDONG épouse NGUESSE
- 5- Hélène Marina KOMBILA épouse BIYOGHE
- 6- Justin LOUNDOU
- 7- Claude Alain Brice MANDOUMBOU
- 8- Aimé Dieudonné MBA
- 9- Eric Ildvert MEYE ME NDONG
- 10- Fidèle MOUAGNON
- 11- Pamphile MOUSSAVOU IBOUANGA
- 12- Chérta NDONG DE SOUZA épouse NDONG MBA
- 13- Marcellin NDONG NDONG
- 14- Léa Mireille NGOUKOU NGOUMA
- 15- Nathalie NGUEMA épouse ZUE EDZANG
- 16- Andrée Nicole NGWENDJENGUE épouse OKILI
- 17- Isabelle RASHIWA épouse ROLAGO
- 18- Alain Richard SIMA
- 19- Pascal BENGAKOUMBA TONANGOYE
- 20- Yvette YEBESSET NDJELI épouse IKAPI

Suite à la page 4